



Concernant l'excussion d'une amende

Par **tacate fouzia**, le **08/11/2018** à **11:04**

Bonjour,
peut-on savoir une "interjection d'appel d'un jugement contradictoire par la chambre correctionnelle d'un tribunal correctionnel, peut faire suspendre la condamnation ainsi que l'amende qui a été arrêté par le président de la cours pénale? Ou si l'amende doit être payé malgré l'appel?
Merci de votre réponse qui je l'espère sera rapide.

F.S

Par **youris**, le **08/11/2018** à **20:19**

bonjour,
en principe l'appel est suspensif sauf si le premier jugement prévoit une exécution provisoire.
Mais il peut exister des exceptions.
salutations

Par **tacate fouzia**, le **09/11/2018** à **09:56**

Bonjour Youris,
Merci pour votre réponse